

GAZETTE DES CAMPAGNES

JOURNAL DU CULTIVATEUR ET DU COLON PARUSSANT TOUS LES JEUDIS

Rédacteur-Propriétaire :

FIRMIN H. PROULX.

L'abonnement peut dater du 1er de chaque mois, ou commencer avec le 1er numéro de l'année. On ne s'abonne pas moins que pour un an. L'avis de discontinuation doit être donné par écrit, au Bureau du soussigné, UN MOIS avant l'expiration de l'année d'abonnement, et les arrérages alors devront avoir été payés ; si non, l'abonnement sera censé continuer, malgré même le refus de la Gazette au Bureau de Poste. Tout ce qui concerne la rédaction et l'administration de ce journal doit être adressé à **FIRMIN H. PROULX, Rédacteur-Propriétaire.**



ANNONCES :

Première insertion 10 centins par ligne
 Deuxième insertion, etc. 3 centins par ligne
 Pour annonces à long terme, conditions libérales.

Ceux qui désirent s'adresser tout particulièrement aux cultivateurs pour la vente de terres, instruments d'agriculture, etc., etc., trouveront avantageux d'annoncer dans ce journal.

MM J. B. Rolland & Fils, libraires à Montréal
 M. J. A. Langlais, libraire à St. Roch de Québec
 ont bien voulu se charger de l'agence de la "Gazette des Campagnes."

ABONNEMENT : Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première. ABONNEMENT :
 \$1 PAR AN. Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité. \$1 PAR AN.

SOMMAIRE

Revue de la Semaine : Sa Sainteté Léon XIII, le denier de Saint-Pierre et le pouvoir temporel.—Hommage rendu au travail par Sa Majesté la Reine Victoria.—Prix de \$20 en faveur des élèves de rhétorique au Collège de Ste Anne, accordé par M. le Grand-vicaire Chs. E. Poire, curé de Ste Anne de la Pocatière.—Secours accordés aux cultivateurs de N. D. d'Hébertsville et St. Jérôme par le Gouvernement de la Province de Québec.—Le port d'hiver du Canada doit être établi à Halifax.—Importation du bétail de boucherie, du Canada aux Etats-Unis, prohibée.—Projet d'établissement d'une manufacture de sucre de betterave à Farnham.

Causerie Agricole : Du drainage (Suite) : Assainissement du sol par le drainage ; creusage des fossés de drainage.

Sujets divers : Renseignements donnés par M. A. T., sur la colonisation dans le Canton Pohenegamook, comté de Kamouraska.—Stabulation des animaux pendant l'hiver.—Chambres de lecture dans les campagnes.—L'élevage et l'engrais du bétail ne paie pas.—Les porcs dans la ferme.—Abonnez-vous à l'American Agriculturist.

Choses et autres : Pommes de terre à vendre à St. Jean Port-Joli.—Grande production de pommes de terre à l'Iowa.—Exportation de pommes et pommes de terre de Montréal.—Alimentation des animaux.—La vente du beurre sur nos marchés.

Recettes : Betterave râpée pour la guérison d'une blessure.—Moyen pour guérir les engorgures et les crevasses.—Moyen pour guérir les panaris.

Annonces : Soumissions demandées pour contrats de la maille.—Livres en vente à la librairie de MM. J. B. Rolland & fils à Montréal.—Soumissions demandées pour wagons et engins à l'usage du Chemin de fer Intercolonial.

REVUE DE LA SEMAINE

Son Eminence le cardinal de Bonnechose, archevêque de Rouen, écrivait-il y a quelque temps, lors de son retour de Rome, au clergé et aux fidèles de son diocèse, une lettre pastorale dans laquelle il donne les détails les plus intéressants sur Notre Saint Père le pape Léon XIII : nos lecteurs y remarqueront en outre ce que dit l'éminent cardinal sur le Denier de Saint-Pierre et sur le pouvoir temporel. Nous empruntons aux *Annales Catholiques* les extraits suivants de cette lettre pastorale :

« Nous avons la consolation de vous dire que, depuis le jour où nous avons vu le cardinal Pecci élevé sur le siège de Saint-Pierre, sa santé paraît sensiblement améliorée, et ses forces se sont accrues. Cependant, que de travaux il lui a fallu supporter ! Que de sollicitudes l'assiégeant ! que de contradictions ! que de difficultés ! que d'entraves dans l'exercice de son zèle ! Nous ne disons rien des influences climatiques, souvent si malsaines, au milieu desquelles il est condamné à vivre, et qui, n'ayant pu jusqu'à présent lui nuire, prouvent que le Vicaire de Jésus-Christ est l'objet d'une protection spéciale.

« La divine Providence, qui l'a choisi pour gouverner l'Eglise, l'a en même temps enrichi de tous les dons nécessaires à cette fin. Depuis un an et demi, nous le voyons à l'œuvre. Comment ne pas bénir Dieu de cette sagesse, de cette prudence, et en même temps de cette énergie, de cette puissance d'intelligence, de parole et d'action qui se manifestent dans toute la conduite de cet auguste Pontife ? Avec quelle patiente investigation il s'informe de la vraie situation de chaque église et de ses besoins ! Avec quelle vigilance il y pourvoit ! Nous avons admiré le zèle touchant qu'il apporte à connaître les moindres détails qui intéressent le salut des âmes, en même temps que les vues larges et élevées qui lui font embrasser les intérêts généraux de l'Eglise et ceux de la

PRIERE A NOS ABONNÉS DE PAYER AU PLUS TOT.

Ecole d'Agriculture de l'Assomption